

---

**NOTICE : INFORMATION DE L'UTILISATEUR****PANNOCORT 1% crème**

Acétate d'hydrocortisone

**Veillez lire attentivement cette notice avant d'utiliser ce médicament car elle contient des informations importantes pour vous.**

Vous devez toujours utiliser ce médicament en suivant scrupuleusement les informations fournies dans cette notice ou par votre médecin ou votre pharmacien.

- Gardez cette notice. Vous pourriez avoir besoin de la relire.
- Adressez-vous à votre pharmacien pour tout conseil ou information.
- Si vous ressentez l'un des effets indésirables, parlez-en à votre médecin ou votre pharmacien. Ceci s'applique aussi à tout effet indésirable qui ne serait pas mentionné dans cette notice. Voir rubrique 4.
- Vous devez vous adresser à votre médecin si vous ne ressentez aucune amélioration ou si vous vous sentez moins bien.

**Que contient cette notice ?:**

1. Qu'est-ce que Pannocort et dans quel cas est-il utilisé
2. Quelles sont les informations à connaître avant d'utiliser Pannocort
3. Comment utiliser Pannocort
4. Quels sont les effets indésirables éventuels
5. Comment conserver Pannocort
6. Contenu de l'emballage et autres informations

**1. QU'EST-CE QUE PANNOCORT ET DANS QUEL CAS EST-IL UTILISÉ ?**

Pannocort contient la substance active acétate d'hydrocortisone et appartient aux corticostéroïdes de classe IV. Il s'agit de corticostéroïdes faibles (hormones corticales).

Vous pouvez utiliser Pannocort en cas de :

- Inflammations cutanées de nature allergique, s'accompagnant de démangeaisons ou d'une sécrétion de liquide.
- Psoriasis (maladie cutanée récidivante associée à une éruption cutanée squameuse et sèche), touchant principalement le visage et les organes sexuels.
- Eczéma.

Vous devez vous adresser à votre médecin si vous ne ressentez aucune amélioration ou si vous vous sentez moins bien.

**2. QUELLES SONT LES INFORMATIONS A CONNAITRE AVANT D'UTILISER PANNOCORT ?****N'utilisez jamais Pannocort :**

- En cas d'infections de la peau (infections bactériennes ou virales, champignons).
- Lorsque la peau devient plus fine (atrophie cutanée).
- En cas de pustules d'acné (juvénile).
- En présence de plaies et d'ulcères.
- Si vous êtes allergique à la substance active ou à l'un des autres composants contenus dans ce médicament mentionnés dans la rubrique 6).

**Avertissements et précautions**

Adressez-vous à votre médecin ou pharmacien avant d'utiliser Pannocort.

- N'appliquez pas Pannocort sur les muqueuses.
- Évitez tout contact de Pannocort avec les yeux.
- N'appliquez pas Pannocort pendant des périodes prolongées sur des surfaces de peau étendues, ni sous pansement occlusif.
- Ne pas avaler Pannocort.
- Contactez votre médecin en cas de vision floue ou d'autres troubles visuels.

Veillez consulter votre médecin si l'une des mises en garde mentionnées ci-dessus vous concerne ou vous a concerné(e) dans le passé.

**Autres médicaments et Pannocort**

Informez votre médecin ou pharmacien si vous utilisez, avez récemment utilisé ou pourriez utiliser tout autre médicament.

**Grossesse et allaitement**

Si vous êtes enceinte ou que vous allaitez, si vous pensez être enceinte ou planifiez une grossesse, demandez conseil à votre médecin ou pharmacien avant d'utiliser ce médicament.

*Grossesse*

N'appliquez pas de grandes quantités de Pannocort pendant la grossesse. De même, n'utilisez pas Pannocort pendant une période prolongée si vous êtes enceinte.

*Allaitement*

De manière générale, Pannocort peut être utilisé pendant la grossesse. Toutefois, soyez prudent(e) lorsque vous appliquez Pannocort sur le mamelon ou l'aréole, afin d'éviter toute prise du produit par votre bébé.

**Pannocort contient de l'alcool céstostéarylique.** Cette substance peut provoquer des réactions cutanées locales (par exemple : eczéma).

**Pannocort contient du paraoxybenzoate de méthyle.** Cette substance peut provoquer des réactions allergiques (éventuellement retardées) et exceptionnellement, une gêne respiratoire.

**3. COMMENT UTILISER PANNOCORT ?**

Veillez à toujours utiliser ce médicament en suivant exactement les instructions de cette notice ou les indications de votre médecin ou pharmacien. Vérifiez auprès de votre médecin ou pharmacien en cas de doute.

Appliquez une petite quantité de Pannocort (par exemple, une quantité équivalente à un petit pois) sur la lésion et étendez la crème en massant doucement. Vous pouvez ensuite exposer la lésion à l'air ou la recouvrir d'une bande de gaze (pansement perméable à l'air). Évitez d'utiliser un pansement occlusif (voir rubrique 4 « Quels sont les effets indésirables éventuels »).

Selon la gravité de la lésion, vous pouvez appliquer la crème 1 à 2 fois par jour.

**Si vous avez utilisé plus de Pannocort que vous n'auriez dû**

Si vous avez utilisé trop de Pannocort, prenez immédiatement contact avec votre médecin, votre pharmacien ou le centre Antipoison (070/245.245).

**Si vous oubliez d'utiliser Pannocort**

Appliquez la crème dès que possible. Attendez ensuite suffisamment longtemps avant d'appliquer à nouveau Pannocort. Ne prenez pas de dose double pour compenser la dose que vous avez oublié de prendre.

Si vous avez d'autres questions sur l'utilisation de ce médicament, demandez plus d'informations à votre médecin ou votre pharmacien.

**4. QUELS SONT LES EFFETS INDESIRABLES EVENTUELS ?**

Comme tous les médicaments, ce médicament peut provoquer des effets indésirables, mais ils ne surviennent pas systématiquement chez tout le monde.

En raison de l'absorption à travers la peau, il est possible que de la cortisone pénètre dans votre corps. Le risque d'une telle absorption cutanée est plus élevé chez les nourrissons et les enfants. L'absorption cutanée est plus importante si le produit est appliqué :

- sur des surfaces étendues.
- sous un pansement occlusif.
- sur une peau endommagée ou enflammée.
- en grandes quantités.

Une accumulation de liquide dans les tissus peut être un premier signe d'effets systémiques (« systémique » signifie que l'effet s'exerce sur tout votre corps et n'est pas seulement limité à une zone précise). Toutefois, compte tenu de la faible absorption cutanée, le risque d'effets indésirables systémiques est très limité. Si vous présentez malgré tout de tels signes, consultez votre médecin.

**Affections de la peau et du tissu sous-cutané**

- Amincissement de la peau, s'accompagnant de l'apparition de barres et de petites plaques rouges dues à la dilatation locale des vaisseaux sanguins. Ces symptômes apparaissent surtout en cas d'utilisation prolongée.
- Aggravation ou exacerbations d'infections existantes.
- Risque accru d'infections.
- Inflammations cutanées autour de la bouche.
- Ralentissement de la cicatrisation.
- Modifications de la couleur de la peau.
- Les réactions d'hypersensibilité sont rares, mais possibles. Elles sont généralement imputables à l'un des composants de la base de la crème. Si vous présentez des effets locaux, consultez votre médecin.

**Affections oculaires**

- Fréquence indéterminée (ne peut être estimée sur la base des données disponibles): Vision floue.

**Troubles généraux et anomalies au site d'administration:**

- Très rare : accumulation de liquide dans les tissus.

**Déclaration des effets secondaires**

Si vous ressentez un quelconque effet indésirable, parlez-en à votre médecin ou votre pharmacien. Ceci s'applique aussi à tout effet indésirable qui ne serait pas mentionné dans cette notice. Vous pouvez également déclarer les effets indésirables directement via :

### **Belgique**

Agence fédérale des médicaments et des produits de santé  
www.afmps.be  
Division Vigilance  
Site internet: [www.notifieruneffetindesirable.be](http://www.notifieruneffetindesirable.be)  
e-mail: [adr@fagg-afmps.be](mailto:adr@fagg-afmps.be)

### **Luxembourg**

Centre Régional de Pharmacovigilance de Nancy  
Tél: (+33) 3 83 65 60 85 / 87  
e-mail: [crpv@chru-nancy.fr](mailto:crpv@chru-nancy.fr)  
ou  
Division de la Pharmacie et des Médicaments, Direction de la Santé à Luxembourg  
Tél.: (+352) 2478 5592  
e-mail: [pharmacovigilance@ms.etat.lu](mailto:pharmacovigilance@ms.etat.lu)  
Link pour le formulaire :  
<https://guichet.public.lu/fr/entreprises/sectoriel/sante/medecins/notification-effets-indesirables-medicaments.html>

En signalant les effets indésirables, vous contribuez à fournir davantage d'informations sur la sécurité du médicament.

## **5. COMMENT CONSERVER PANNOCORT**

Tenir hors de la vue et de la portée des enfants.

Tube : pas de précautions particulières de conservation.

Pot : à conserver à une température ne dépassant pas 25°C.

N'utilisez pas ce médicament après la date de péremption indiquée sur l'emballage après « EXP ». La date de péremption fait référence au dernier jour de ce mois.

Durée de conservation après ouverture: 3 mois.

Ne jetez aucun médicament au tout-à-l'égout ni avec les ordures ménagères. Demandez à votre pharmacien d'éliminer les médicaments que vous n'utilisez plus. Ces mesures contribueront à protéger l'environnement.

## **6. CONTENU DE L'EMBALLAGE ET AUTRES INFORMATIONS**

### **Ce que contient Pannocort**

- La substance active est l'acétate d'hydrocortisone. 1 g de crème contient 10 mg d'acétate d'hydrocortisone.
- Les autres composants sont : alcool cétostéarylique, glycérol, laurylsulfate de sodium, parahydroxybenzoate de méthyle, eau purifiée.

### **Aspect de Pannocort et contenu de l'emballage extérieur**

Crème conditionnée dans un tube aluminium avec bouchon à vis PP de 5g, 15g, 30g et 60g ou dans un pot PP avec couvercle HDPE de 1 kg. Ce dernier type d'emballage est destiné à être utilisé dans des préparations magistrales et n'est pas délivré en tant que tel au public. Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

**Titulaire de l'Autorisation de mise sur le marché et fabricant**Titulaire de l'Autorisation de mise sur le marché

Axone Pharma  
Boulevard de France 9A  
1420 Braine L'Alleud  
Belgique

Fabricant

Pannoc Chemie NV  
Lammerdries-oost 23  
2250 Olen  
Tél : 0032 (0)14 21 70 18

**Numéros d'autorisation de mise sur le marché**

Tube : BE053392  
Pot : BE511244

**Mode de délivrance**

Médicament non soumis à prescription médicale.

**La dernière date à laquelle cette notice a été approuvée est 05/2024.**